

Bachelier : technologue de laboratoire médical option : chimie clinique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-montignies-biomed@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE BM 111 Travaux pratiques de chimie			
Code	PABM1B11	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	96 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Soizic MOERMAN (soizic.moerman@helha.be)		
Coefficient de pondération	80		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif des travaux pratiques de chimie générale est de familiariser les étudiants avec le matériel et les techniques de base d'un laboratoire de chimie et ainsi les préparer au travail individuel qu'ils vont devoir effectuer au laboratoire de deuxième année.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant

- utilise correctement le matériel d'un laboratoire de chimie (balances, pipettes, propipette, burette) pour la préparation de solutions et pour la détermination de la concentration de solutions inconnues.
- analyse les résultats collectés lors des expériences et transcrit dans un cahier de laboratoire en respectant les règles d'utilisation des chiffres significatifs.
- applique les règles de sécurité préconisées au laboratoire (connaissance des pictogrammes, port des lunettes et du tablier, gestion des déchets)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PABM1B11A Travaux pratiques de chimie 96 h / 8 C

Contenu

Les concepts-clés abordés dans cette activité d'apprentissage sont :

- la précision d'un résultat (incertitude absolue, incertitude relative, chiffres significatifs)
- les consignes de sécurité
- l'introduction à la chimie analytique (dosage par titrage, dosage par absorption moléculaire, pH-métrie)

Démarches d'apprentissage

Les étudiants travaillent par équipe de deux et le plus souvent disposent de solutions inconnues individuelles. Tout le groupe réalise soit la même manipulation, soit travaille en tournante avec 2 ou 3 expériences différentes. Les manipulations et les calculs qui s'y rapportent sont expliqués par le professeur avant la séance de laboratoire. Les étudiants peuvent demander des explications supplémentaires tout au long de la séance. Un cahier de laboratoire est tenu par chaque étudiant dans lequel il doit noter toutes les explications supplémentaires données par le professeur, les valeurs expérimentales obtenues, les calculs,... Avant de venir au laboratoire, chaque étudiant doit préparer sa manipulation dans son cahier. A la fin de chaque séance, un rapport est remis au professeur. Lors des séances, des interrogations orales ou écrites sont réalisées pour vérifier la compréhension de la manipulation. L'étudiant a le droit à l'erreur. Pendant la manipulation, si l'étudiant remarque son erreur, il ne sera pas pénalisé, il peut la rattraper. Le professeur peut remettre l'étudiant sur la voie.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une aide aux calculs est donnée par le professeur à la demande des étudiants et les commentaires sur les rapports sont réalisés régulièrement.

Une séance de révisions est organisée avant les examens.

Sources et références

Afin de compléter les explications données dans le syllabus, l'étudiant peut (pas d'obligation !!) consulter les ouvrages suivants:

- Mc QUARRIE et ROCK, Chimie générale
- FLAMAND, E., Chimie des solutions
- LE COARER, J., Chimie « Le minimum vital à savoir »

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :
Syllabus (rappels théoriques et modes opératoires complets des différentes manipulations)
Présentations Power Point
Sites internet
Tous les supports sont disponibles sur ConnectEd

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation comprend plusieurs parties :

-Deux examens écrits : Q1(25%) + Q2 (25%) portant sur les notions théoriques visées au laboratoire et les méthodes de calcul liées aux manipulations.

- Production journalière : Q1 (25%) + Q2 (25%)

10% : évaluation des rapports et des interrogations en début de séance. Une cote équivalente à un rapport sera également attribuée pour la tenue du cahier de laboratoire. Les points des éventuelles interros réalisées en début de séance s'ajoutent aux points du rapport de la manipulation concernée. Les rapports sont cotés sur la valeur de l'inconnue, les calculs, le respect de la notation (termes, symboles et unités corrects), le respect des chiffres significatifs et le soin.

15% : évaluation d'une manipulation individuelle réalisée pendant une séance de laboratoire en Q1 et Q2. Celle-ci est évaluée sur des critères pratiques, sur la valeur de l'inconnue et sur un rapport.

- La note finale est multipliée par

un coefficient d'évaluation de l'étudiant. Les limites de ce coefficient vont de 0,8 à 1,1. Les compétences évaluées au travers de ce coefficient sont : l'attitude générale (soin, ponctualité honnêteté, l'organisation du travail, le travail en équipe, utilisation du matériel (pipette, propipette, burette, balance, ...), la théorie et compréhension de la manipulation, la réalisation de la charge, l'autonomie et la débrouillardise, la rapidité et l'efficacité dans l'exécution

de la manipulation.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int + Rap	25	Int + Prj + Rap	25	Int + Prj + Rap	25
Période d'évaluation	Eve	25	Exe	25	Exe	75

Int = Interrogation(s), Rap = Rapport(s), Eve = Évaluation écrite, Prj = Projet(s), Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

L'étudiant est soumis au règlement spécifique du laboratoire.

Toute absence au laboratoire doit être justifiée par un certificat médical. Ce laboratoire peut être récupéré, avec l'accord préalable du professeur et dans la mesure du possible, la semaine qui suit l'absence couverte par certificat médical. S'il n'y a pas de récupération du laboratoire, il sera appliqué une pénalité de 1 point sur la cote globale du laboratoire (/20).

Lorsque l'absence est non justifiée, aucune récupération n'est possible. La cote de zéro sera attribuée pour le rapport et/ou pour l'interrogation éventuellement prévue lors de cette séance et il sera appliqué une pénalité de 1 point sur la cote globale du laboratoire (/20).

-En cas de CM le jour de la manipulation individuelle, une récupération sera organisée par le professeur.

-En cas d'absence non justifiée le jour de la manipulation individuelle, la note PP sera attribuée pour la production journalière.

-En cas de troisième (Q3) session, la production journalière est conservée mais ramenée à 25%, seul l'examen écrit sera représenté(75%). Le coefficient de pondération est maintenu également.

-En cas d'examen non présenté: PP

-En cas de certificat médical : CM ou l'étudiant présente l'examen à la date prévue selon l'organisation de l'horaire de l'implantation

ATTENTION en Q3: 1 seul examen reprend TOUTE la matière de Q1 + Q2

Etudiants en réorientation qui arrivent tardivement au second quadrimestre :

Q1-->Production journalière Tj (10%) +MI (15%) = 25%, Période d'évaluation Eve 25% (juin)

Explications des points essentiels du Q1 (pesée, mise en solution, dilution, titrage, sécurité) lors des premières séances du Q2

Tj de l'unif si présence de points (10%) sinon production journalière représentée par la MI = 25%

MI : manipulation individuelle portant sur un titrage iodométrique. Evaluation des points essentiels (pesée, mise en solution, dilution, titrage, sécurité) : 15%

Pour Q2 et Q3 l'étudiant sera évalué comme les autres étudiants

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).